

FORMULAIRE DE CANDIDATURE – ANNÉE 2015

Vous souhaitez rejoindre Renaissance Numérique pour bâtir, avec les adhérents, la société numérique d'aujourd'hui et demain ?

Nous vous remercions de votre confiance.

Pour toute adhésion, merci de renvoyer ce formulaire dûment rempli et signé à Camille Vaziaga, déléguée générale de Renaissance Numérique :

contact@renaissancenumerique.org / objet du mail : Formulaire d'adhésion Renaissance Numérique.

Le Conseil d'Administration sur la base de ce document, se prononcera, par vote, sur votre candidature.

Le vote repose sur les deux critères suivants :

- l'expertise du candidat ;
- son adéquation avec les objectifs citoyens et économiques de l'association.

L'adhésion au think tank vaut pour l'année en cours. Elle est automatiquement renouvelable pour l'année suivante, sauf dénonciation par voies électronique ou postale, au moins un mois avant la nouvelle année.

Cotisation :

- Pour les entreprises :

La cotisation de Renaissance Numérique est établie à partir d'un barème basé sur le chiffre d'affaire de l'entreprise

- Pour les universitaires :

La cotisation est fixe pour tout universitaire souhaitant intégrer notre think tank.

Informations générales

Nom :

Prénom :

Titre/Fonction :

Société :

Présentation de la société en 5 lignes maximum (description de l'activité) l'entreprise:

Date d'adhésion :

Expertise en matière de NTIC

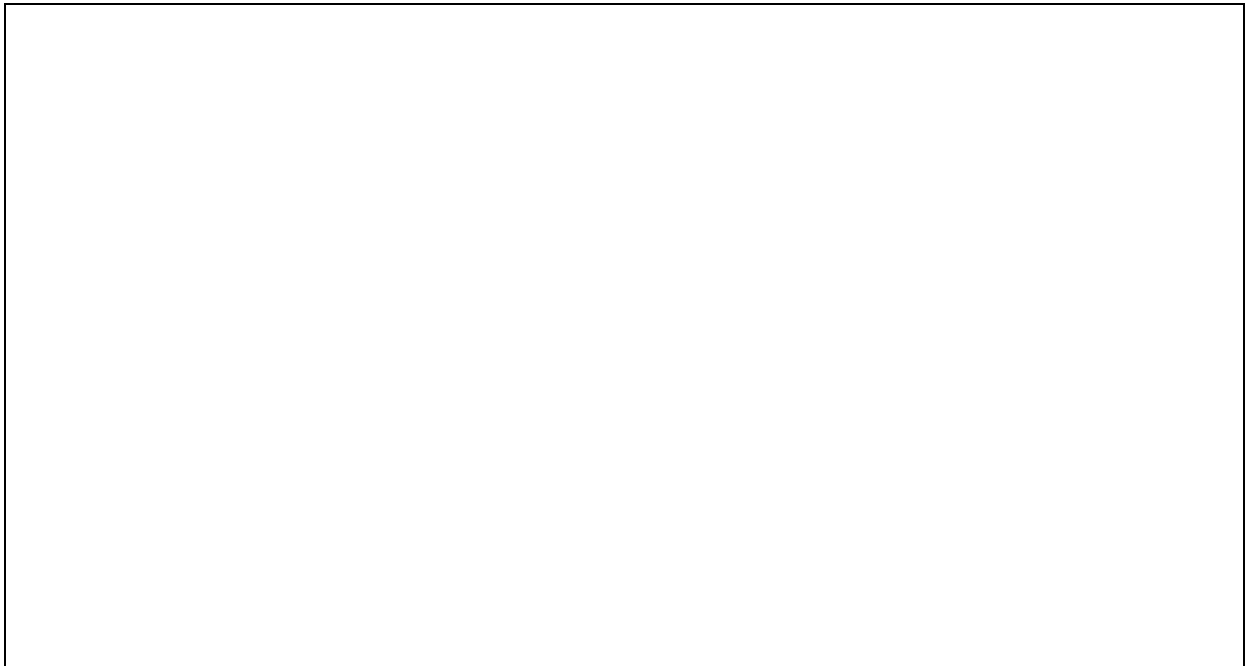
Définition de l'expertise dans les statuts de l'association :

La notion d'expertise est fondamentale pour l'adhésion à l'association. La qualité et la crédibilité de l'association ne sont possibles que parce que l'association est composée d'experts, qu'ils soient issus du monde économique ou du monde universitaire.

L'expertise des futurs membres est effectuée par le conseil d'administration sur la base de critères précis et clairement définis qui sont :

- 1 Une connaissance fine et éclairée du monde des nouvelles technologies et en particulier de l'Internet.
- 2 Une expérience professionnelle forte. De par leur parcours, les membres de Renaissance Numérique ont accumulé une expérience de plusieurs années dans les nouvelles technologies.
- 3 Une expérience de direction d'entreprise dans le cas des experts issus du monde professionnel.
- 4 Une expérience et un certain niveau de recherche dans le cas des membres issus du monde universitaire (niveau minimum: maître de conférences en faculté ou professeur permanent en grandes écoles avec des publications liées aux nouvelles technologies)

Votre expertise et centres d'intérêt sur le numérique :

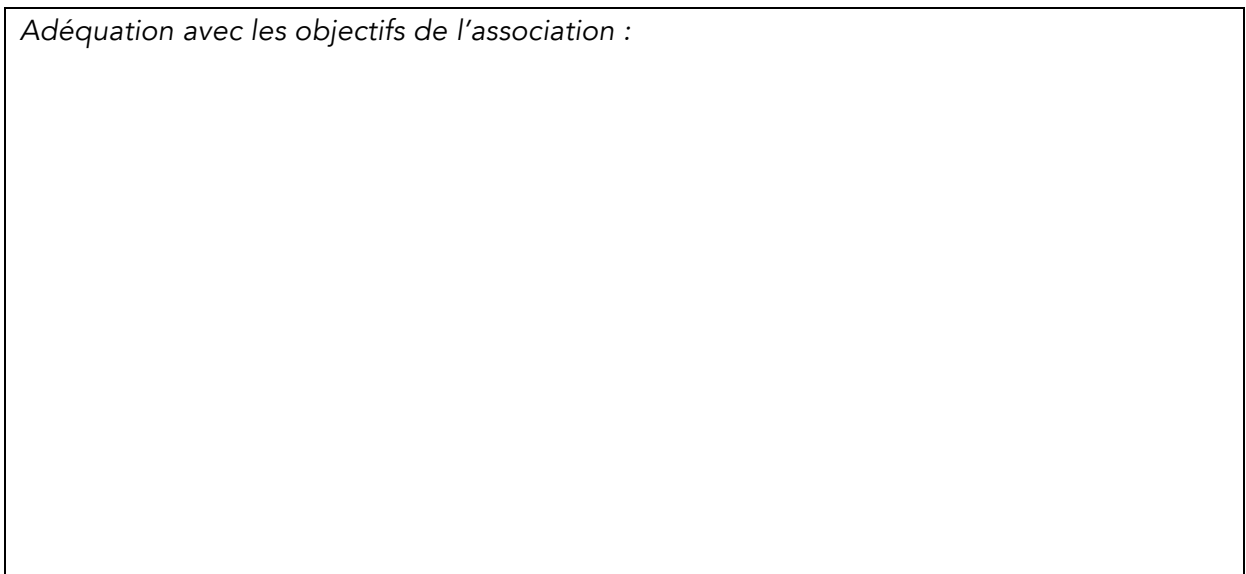


1) Adéquation avec les objectifs de l'association

L'association Renaissance Numérique mène des actions dans un double optique :

1. Une optique économique : l'association œuvre pour le développement pérenne du secteur numérique en France
2. Une optique citoyenne: les actions de l'association visent à ce que :
 - a. le développement du numérique en France soit pensé de manière à bénéficier au plus grand nombre possible de personnes.
 - b. le développement du numérique ne soit pas le lieu d'une fracture qui aboutisse à créer une société à deux vitesses entre ceux qui maîtrisent ces systèmes et ceux qui ne les maîtrisent pas
 - c. la France devienne un modèle de société de l'information

Adéquation avec les objectifs de l'association :



2) Veuillez donner ci-dessous quelques noms de membres de Renaissance Numérique qui vous connaissent et qui peuvent soutenir votre cooptation.

-
-
-
-
-
-

Fait à, le :

Signature :

REGLES D'ADHESION A RENAISSANCE NUMERIQUE

(Extrait des statuts et du règlement)

STATUTS

Art. 6: QUALITES REQUISES POUR DEPOSER UN DOSSIER D'ADHESION A RENAISSANCE NUMERIQUE

L'adhésion à Renaissance Numérique n'est pas automatique. Elle doit au préalable être instruite et présentée au conseil d'administration qui statue sur la base de deux critères : l'expertise et l'adhésion aux objectifs de l'association

6.1 Le critère d'expertise

La notion d'expertise est fondamentale pour l'adhésion à l'association. La qualité et la crédibilité de l'association ne sont possibles que parce que l'association est composée d'experts, qu'ils soient issus du monde économique ou du monde universitaire.

L'expertise des futurs membres est effectuée par le conseil d'administration sur la base de critères précis et clairement définis qui sont :

1. Une connaissance fine et éclairée du monde des nouvelles technologies et en particulier de l'Internet.
2. Une expérience professionnelle forte. De par leur parcours, les membres de Renaissance Numérique ont accumulé une expérience de plusieurs années dans les nouvelles technologies.
3. Une expérience de direction d'entreprise dans le cas des experts issus du monde professionnel.
4. Une expérience et un certain niveau de recherche dans le cas des membres issus du monde universitaire (niveau minimum: maître de conférences en faculté ou professeur permanent en grandes écoles avec des publications liées aux nouvelles technologies)

Pour adhérer à l'association, dans son dossier de candidature, chaque postulant devra justifier par écrit de son expertise au regard des critères évoqués ci-dessus, ainsi que du type de son apport potentiel à l'association en cas d'adhésion.

6.2 L'adhésion aux objectifs de l'association

Les objectifs de Renaissance Numérique sont clairement explicités à l'article 2 des statuts de l'association.

L'adhésion à l'association doit être pleine et entière. La personne souhaitant adhérer doit notamment :

- adhérer à la double vision économique et citoyenne de Renaissance Numérique
- adhérer personnellement aux objectifs de l'association : dans le cas d'une adhésion en tant que personne morale, la personne physique qui représente la personne morale doit également adhérer à titre personnel aux objectifs de l'association.
- s'engager à avoir une implication réelle dans les actions concrètes de l'association

Pour adhérer à l'association, dans son dossier de candidature, chaque postulant devra motiver par écrit son adhésion aux objectifs de Renaissance Numérique.

Art 7 : PROCEDURE DE COOPTATION D'UNE CANDIDATURE

Compte-tenu des critères sélectifs évoqués, l'adhésion à Renaissance numérique n'est pas automatique, elle se fait par le biais d'une procédure de cooptation.

L'objectif de Renaissance Numérique n'est pas la quantité mais la qualité de ses membres. A cette fin, l'association fonctionne plutôt à la manière d'un club.

Le nombre maximum d'adhérents est donc fixé à 100.

Ce nombre maximum pourra évoluer sur décision du Conseil d'Administration.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 3 - ADHÉSION À RENAISSANCE NUMÉRIQUE

L'article 6 des Statuts fixe les conditions et les qualités requises pour adhérer à Renaissance Numérique.

Chaque candidat doit remplir le formulaire d'adhésion qu'il adresse au Président ou Délégué Général de Renaissance Numérique. Le dossier d'adhésion complété vaut engagement ferme d'adhérer. L'adhésion devient effective par acceptation du Conseil d'Administration et règlement de la première cotisation.

La décision d'admission ou de rejet est notifiée à l'adhérent par le Président ou le Délégué Général, dans les meilleurs délais. Le Conseil d'Administration n'a pas à motiver les raisons de sa décision.

L'adhésion au think tank vaut pour l'année en cours. Elle est automatiquement renouvelable pour l'année suivante.

L'inscription au think tank vaut pour une personne par entreprise. Pour les membres dont le chiffre d'affaire est supérieur à 50 millions d'euros, plusieurs personnes de l'entreprise peuvent bénéficier des services offerts proposés aux adhérents par le think tank. Cependant, une seule personne peut représenter le think tank pour voter lors des Conseils d'administration ou des Assemblées générales.

Article 4 - COTISATIONS

Fixation du montant des cotisations

Le montant des cotisations est fixé annuellement par le Conseil d'Administration et annexé au présent règlement. Les cotisations sont exigibles le 1er janvier de chaque année et, pour les nouveaux membres, le jour de leur adhésion. Toute cotisation payée reste définitivement acquise à l'Association.

Le montant de la cotisation est fixé par le Conseil d'Administration qui peut décider de son augmentation pour les différents paliers, sans que cette augmentation n'excède les 20 %.

Montant de la cotisation pour l'entreprise

La cotisation à Renaissance Numérique est fixée en fonction du chiffre d'affaire de l'entreprise adhérent à Renaissance Numérique. Celui-ci permet d'établir le palier de cotisation de l'adhérent. Le palier correspondant au montant dû est déclaré par le candidat sur le formulaire d'adhésion.

Si ce palier évolue, en raison d'une évolution du chiffre d'affaire, l'adhérent doit le signaler au Président ou Délégué Général. À tout moment, le Président ou Délégué Général peut demander au candidat ou adhérent une déclaration de chiffre d'affaire de son organisme.

Article 5 - DÉMISSION

La démission est adressée par mail avec accusé de réception ou lettre recommandée avec demande d'avis de réception au Président de Renaissance Numérique ou au Délégué Général.

La démission peut être adressée à tout moment. Tout semestre entamé, au 1er janvier ou 1er juillet de l'année, est dû. Le montant du semestre vaut la moitié d'une

cotisation annuelle.

Article 6 - NON PAIEMENT DE LA COTISATION

Le non-paiement de la cotisation annuelle entraîne la radiation d'un adhérent trois mois après la 2^o lettre de rappel sauf recours auprès du Conseil d'Administration. Tout semestre entamé, au 1^{er} janvier ou 1^{er} juillet de l'année, est dû. Le montant du semestre vaut la moitié d'une cotisation annuelle.